

LE CONSEIL DES MINISTRES

Vu le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) du 16 mars 1994 et son additif en date du 5 juillet 1996 .

Vu la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) ;

Sur proposition des Responsables des Travaux Publics et des Coordonnateurs Nationaux du TIPAC réunis en Commission Permanente en fevrier 2000 à Bangui, République Centrafricaine ;

En sa séance du **20 JUIL. 2000**

ARRETE

Le Règlement dont la teneur suit :

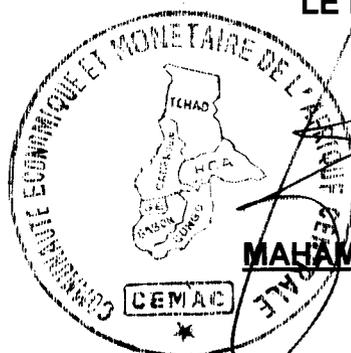
Article 1^{er} : le réseau routier intégrateur et prioritaire de la CEMAC annexé au présent Règlement est adopté.

Article 2 : Le présent Règlement entre en vigueur à la date de sa signature, et est publié au Bulletin Officiel de la Communauté./-

BANGUI, le 21 JUIL. 2000

LE PRESIDENT,


MAHAMAT ALI HASSAN



RESEAU PRIORITAIRE INTEGRATEUR DE LA C.E.M.A.C

En application de la directive du Conseil des Ministres réuni à N'Djaména (Tchad) en décembre 1999, le Secrétariat Exécutif de la CEMAC a convoqué à Bangui du 22 au 24 février 2000, une réunion des Responsables des Travaux Publics et des Coordonnateurs Nationaux du projet Transit Inter-Etats des Pays de l'Afrique Centrale (T.I.P.A.C.)

Les pays ci-après de la Communauté ont pris part à cette rencontre :

- Cameroun ;
- Centrafrique ;
- Congo ;
- Guinée Equatoriale ;
- Tchad.

Au cours de cette rencontre, les experts ont défini le réseau prioritaire intégrateur de la CEMAC sur la base des cinq (5) critères ci-après :

- a) rechercher un réseau minimum en utilisant au mieux la capacité de transport existante, c'est-à-dire « choisir ce qui est le plus immédiatement réalisable et moins onéreux » quant un choix se pose. Ceci permettra d'éviter les échecs du passé tel que celui de la Transafricaine (Lagos-Mombassa) qui n'avait pas pris en compte les acquis en matière d'infrastructures et surtout les critères économiques etc... ;
- b) utiliser la complémentarité du transport multimodal « rail-route-voie d'eau » en mettant un accent sur la possibilité pour les pays enclavés et les régions éloignées des pays côtiers d'accéder facilement au port maritime ;
- c) adopter une politique qui permettra de relier les capitales entre elles par des routes bitumées, sachant que celles-ci entraîneront l'augmentation du trafic ;
- d) relier la CEMAC avec les pays et les régions environnantes (Nigéria, République Démocratique du Congo, Angola via le Cabinda, Libye, Soudan) ;
- e) protéger l'environnement, surtout en ce qui concerne la protection de la forêt équatoriale ;

Ainsi, la nouvelle configuration du réseau prioritaire sous-régional se présente comme suit :

CAMEROUN-RCA

1- DOUALA-YAOUNDE-BONIS-BERTOUA-GAROUA BOULAÏ-BANGUI

Deux variantes entre Douala-Bonis:

- Douala-Yaoundé-Belabo par chemin de fer et Belabo-Bonis par route ;
- Douala-Yaoundé-Ayos-Bonis par route.

2 - KRIBI-EBOLOWA-YAOUNDE-BERTOUA-YOKADOUMA-NOLA-YAMANDO-MBAIKI-BANGUI

CAMEROUN – TCHAD

1 - DOUALA-NGAOUNDERE-TOUBORO-MOUNDOU

Deux variantes entre Douala-Ngaoundéré :

- Douala-Yaoundé-Belabo-Ngaoundéré (par chemin de fer) ;
- Douala-Yaoundé-Ayos-Bertoua-Garoua Boulaï-Ngaoundéré (par route).

2 - DOUALA-NGAOUNDERE-GAROUA-MAROUA-N'DJAMENA

- Deux variantes entre Douala-Ngaoundéré :
- Douala-Yaoundé-Belabo-Ngaoundéré (par chemin de fer) ;
 - Douala-Yaoundé-Ayos-Bertoua-Garoua Boulaï-Ngaoundéré (par route).

3 - KRIBI-EBOLWA-YAOUNDE-BONIS-BERTOUA-GAROUA BOULAÏ-GADJIBIAN-MBERE-DOBA-MOUNDOU

CAMEROUN-GUINEE EQUATORIALE

YAOUNDE-EBOLWA-AMBAM—KYE OSSI-EBEBIYIN-NIEFANG-BATA ;

CAMEROUN-GABON

YAOUNDE-EBOLWA-AMBAM-ABANG-MINKO-EBORO-BITAM-OYEM-MITZIG-NJOLE-BIFOUN-LIBREVILLE

GUINEE EQUATORIALE-GABON

BATA-NIEFANG-EVINAYONG-AKURENAM-MEDOUNEU-LIBREVILLE

GABON-CONGO

1. LIBREVILLE-BRAZZAVILLE

Libreville-Bifoun-Lambaréné-Fougamou-Mouila-Ndende (Doussala)-Nianga-Kibangou-Dolisie-Loudima-Madingo-Mindouli-Kinkala-Brazzaville par voie routière.

2- LIBREVILLE-FRANCEVILLE-LECONI-LEKETI-OKOYO- BOUNDJI-OBOUYA-BRAZZAVILLE

Deux variantes à partir de Lékéti :

Lékéti-Okoyo-Boundji-Mossala, vers Brazzaville (par voie fluviale).

Lékéti-Okoyo-Boundji-Obouya, vers Brazzaville (par route).

3. MINTZIC-OUESSO

Mintzic-Lalara-Ouan-Mékambo (Gabon) Mbomo (Congo) Etoumbi-Makoua-Ouessou

RCA-CONGO

1 - BANGUI-BRAZZAVILLE-POINTE-NOIRE (voie fluviale par la Transéquatoriale) ;

- Brazzaville-Pointe-Noire :
 - a) Brazzaville-Pointe-Noire (par chemin de fer)
 - b) Brazzaville-Pointe-Noire (par route)

2 - BANGUI-M'BAÏKI-ENYELLE-DONGOU-IMP FONDO-NDJOUNDOU par route et vers BRAZZAVILLE par voie fluviale

RCA-TCHAD

1- BANGUI-DAMARA- SIBUT- KAGABANDORO- SIDO- SARH

2- BANGUI-BOSSANGOA-GORE (TCHAD)

CONGO-CAMEROUN

OUESSO-SEMBE-SOUANKE-NTAM-DJOUM-SANGMELIMA-YAOUNDE

LIAISONS VERS LES REGIONS ENVIRONNANTES

1. **CAMEROUN vers le NIGERIA** : Douala-Tiko-Kumba-Mamfe-frontière Nigéria
Deux variantes entre Mamfe-Frontière Nigéria :
Mamfe-Ekok- Nigéria
Mamfe-Eyumojock-Otu- Nigéria
2. **TCHAD-CAMEROUN-NIGERIA** : N'Djaména-Kousseri-Maltam-Fotokol- frontière Nigéria
3. **TCHAD-SOUDAN** : N'Djaména-Abéché-Adré-Nyala (Soudan)
4. **TCHAD-LIBYE** : N'Djaména-Moussoro-Faya Largeau-Koufra (Libye)
5. **TCHAD-NIGER** : Massakory-Bol-Nguigmi (Niger)
6. **CONGO-RDC et Pays des Grands Lacs** : pont route/rail sur le fleuve Congo à Brazzaville
7. **RCA-RDC** : Deux liaisons :
 - Bangui-Zongo (frontière RDC) dans le prolongement de l'axe Douala-Bangui
 - Bangui-Bambari-Mobaye-Gbadolité (RDC)
8. **RCA-SOUDAN** : Deux liaisons :
 - Bangui-Bambari-Birao-Am-Dafok-Nyala (Soudan)
 - Bangui-Bambari-Bangassou-Obo-Bambouti (frontière Soudan)
9. **GABON-CONGO vers l'Angola** (Ndendé-Tchibanga-Mayoumba-Nzambi-Madingo-Kayes-Pointe Noire-Landana-Cabinda)